

**Évolutions et perspectives  
des relations et collaborations  
entre associations et collectivités locales,  
dans le contexte des communautés de communes et des pays**

Action CELAVAR 2003- 2005 - Production 1

**Résultats  
de l'enquête**  
auprès des associations locales  
des réseaux membres du CELAVAR

*janvier 2004*

**CELAVAR**

Comite d'Étude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale  
13/15, rue des Petites Écuries - 75010 Paris  
tél. : 01 48 24 09 41  
[celavar@wanadoo.fr](mailto:celavar@wanadoo.fr)  
[www.celavar.org](http://www.celavar.org)

\* Cette enquête, réalisée de juillet à septembre 2003 par un questionnaire écrit, s'adressait aux associations locales des réseaux membres du CELAVAR (adhérents et partenaires associés).

Elle s'inscrit dans le cadre d'un chantier CELAVAR 2003-2005 intitulé "Dialogue entre associations et collectivités locales" et porte sur **les relations et collaborations entre associations et collectivités locales, dans le contexte des communautés de communes et des pays**. Ce chantier a pour objectif de contribuer à améliorer les relations et collaborations entre associations et collectivités locales, et à développer les démarches interassociatives à l'égard des collectivités locales.

\* **Le présent document présente les résultats de l'enquête, exploités entre octobre et décembre 2003. Il constitue, de façon non exhaustive, un état des lieux de situations locales rencontrées par des associations locales.**

Il résulte d'un travail collectif réunissant des représentants de divers adhérents du CELAVAR (FNFR, UNADEL, La Ligue de l'enseignement, Culture et Promotion, MRJC, FNCIVAM, AFIP, UNCPIE, FCSF) et de partenaires du CELAVAR (DGFAR, DGEFP), réunis en novembre et décembre 2003. Le dépouillement des réponses à l'enquête CELAVAR a été réalisé par le CPIE Touraine-Val de Loire et l'UNCPIE.

Ce document a vocation à circuler au sein des réseaux membres du CELAVAR.

\* Les prochaines étapes du chantier CELAVAR 2003-2005 "Dialogue entre associations et collectivités locales" sont l'étude sur le terrain d'une dizaine de situations locales en 2004, puis la production de matériaux d'information et méthodologiques pour les réseaux membres du CELAVAR en 2005.

P.V. - 01/2004

## table des matières

■ Les associations ayant répondu à l'enquête CELAVAR et leur partenariat avec des pays et des communautés de communes	p. 4
■ Relations et collaborations entre associations et collectivités locales (pays/communauté de communes)	p. 9
1 - Les protagonistes	p. 11
2 - Le temps	p. 13
3 - En quoi cette relation/collaboration consiste-t-elle ?	p. 14
4 - Comment cette relation/collaboration se concrétise-t-elle ?	p. 16
5 - Les appréciations des associations sur cette relation/collaboration	p. 22
6 - Avec les autres associations	p. 36

**Les associations ayant répondu à l'enquête CELAVAR  
et leur partenariat avec des pays et des communautés de communes**



<b>Association</b>	<b>Réseau</b>	<b>Objet général</b>	<b>Pays</b>	<b>Communauté de communes</b>	<b>Départ.</b>
CPIE Val de Gartempe	<i>UNCPIE</i>	Développement local		Montmorillonais	<i>Vienne</i>
Conseil de développement du Pays de Puisaye-Forterre	<i>UNADEL</i>	Animation du pays	<i>Puisaye-Forterre (syndicat mixte)</i>		<i>Yonne</i>
CPIE Charente maritime	<i>UNCPIE</i>	Education et sensibilisation à l'environnement, développement local		(Communauté d'agglomération) du Pays rochefortais	<i>Charente maritime</i>
Ass. pour l'aménagement et le développement des vallées de l'Arize et de la Lèze (PARVAL)	<i>UNADEL</i>	Aménagement rural et développement local	<i>Portes d'Ariège-Pyrénées (syndicat mixte)</i>		<i>Ariège</i>
CPIE Pays de l'Aisne	<i>UNCPIE</i>	Education, sensibilisation, protection et études en environnement	<i>Laonnois</i>	Vallons d'Anizy	<i>Aisne</i>
CPIE du Revermont	<i>UNCPIE</i>	Protection, valorisation et promotion du territoire		Treffort en Revermont	<i>Ain</i>
CPIE du Velay	<i>UNCPIE</i>	Connaissance, sensibilisation, formation, conseil en environnement		Pays de Mézenc	<i>Haute-Loire</i>
CPIE de Belle-Ile-en-Mer	<i>UNCPIE</i>	Connaissance, valorisation du patrimoine, éducation à l'environnement, développement	<i>Auray</i>	Belle-Ile-en-Mer	<i>Morbihan</i>
Centre social du canton de Baugé	<i>FCSF</i>	Promotion des personnes en difficulté, développement local		Canton de Baugé	<i>Maine-et-Loire</i>
CPIE Nancy-Champenoux	<i>UNCPIE</i>	Promotion d'une approche scientifique et rationnelle de l'environnement		Grand Couronné et (Com. urbaine) du Grand Nancy	<i>Meurthe-et-Moselle</i>
Maison de la rivière et du paysage	<i>UNCPIE</i>	Education à l'environnement, écocitoyenneté, espaces naturels		Athis de l'Orne	<i>Orne</i>
Centre social Jean Dinat	<i>FCSF</i>	Mission générale d'un centre social	<i>Saumurois</i>	Doué-la-Fontaine	<i>Maine-et-Loire</i>

<b>Association</b>	<b>Réseau</b>	<b>Objet général</b>	<b>Pays</b>	<b>Communauté de communes</b>	<b>Départ.</b>
CPIE du Rouergue	<i>UNCPIE</i>	Sensibilisation, initiation, formation, information, recherche dans l'environnement		Millau Grands Causses et Bassin Decazeville-Aubin	<i>Aveyron</i>
Centre social du Chemillois	<i>FCSF</i>	Animation et développement de la vie sociale locale	<i>Mauges (syndicat mixte)</i>	Région de Chemillé	<i>Maine-et-Loire</i>
Comité de territoire Sud Morvan	<i>UNADEL</i>	Développement local	<i>Nivernais Morvan (syndicat mixte)</i>		<i>Nièvre</i>
Centre social Val'Mauges	<i>FCSF</i>	Développement local à vocation sociale		Canton de St-Florent	<i>Maine-et-Loire</i>
CIFF-CIDF Ardèche	<i>CNIDFF</i>	Action sociale principalement pour les femmes	<i>Ardèche méridionale</i>		<i>Ardèche</i>
CEAS de la Sarthe	<i>Culture et Promotion</i>	Promotion de la participation des citoyens sur leur territoire	<i>Pays Manceau (syndicat mixte)</i>	Orée de Bercé Bélois	<i>Sarthe</i>
CEAS de la Mayenne	<i>Culture et Promotion</i>	Contribuer aux politiques sociales et au développement territorial	<i>divers (non traité)</i>	divers (non traité)	<i>Mayenne</i>
IDÉE	<i>CHANTIER école</i>	Insertion par l'activité économique	<i>Centre Ouest Bretagne (GIP)</i>	(Syndicat mixte) de l'Aulne et de l'Hyères Pays de Châteaulin et du Porzay	<i>Finistère</i>
Ass. de développement des Hauts du Val de Saône	<i>CELAVAR Franche-Comté</i>	Développement local	<i>Vesoul-Val de Saône</i>	4 com. de com. : Pays Jusséen, Agir ensemble, La Saône Jobe, Les Belles fontaines	<i>Haute-Saône</i>
CPIE Bresse du Jura	<i>UNCPIE</i>	Education à l'environnement		Coteaux de la Haute Seille	<i>Jura</i>
Centre socioculturel du canton de Champtoceaux	<i>FCSF</i>	Développement d'actions intercommunales à vocation sociale		Champtoceaux	<i>Maine-et-Loire</i>
Centre social intercommunal Sèvre et Moine	<i>FCSF</i>			Sèvre et Moine	<i>Maine-et-Loire</i>
APPUIE	<i>CHANTIER école</i>	Mise en œuvre d'un plan local pour l'insertion et l'emploi		(Com. d'agglomération) du Grand Tarbes	<i>Hautes-Pyrénées</i>

<b>Association</b>	<b>Réseau</b>	<b>Objet général</b>	<b>Pays</b>	<b>Communauté de communes</b>	<b>Départ.</b>
Jardins dans la ville	<i>CHANTIER école</i>	Insertion sociale et professionnelle		Argentan	<i>Orne</i>
Oxalis	<i>Peuple et Culture</i>	Développement local populaire, éducation à l'environnement, éducation populaire		Bauges	<i>Savoie</i>
AMARE	<i>CHANTIER école</i>	Insertion socioprofessionnelle des sans-emplois		Aygues-Ouvèze	<i>Vaucluse</i>
FDCIVAM	<i>FNCIVAM</i>	Animation de groupes de producteurs	<i>Haute-Provence</i>		<i>Alpes de Haute-Provence</i>
CIVAM Val d'Adour Madiran	<i>FNCIVAM</i>	Valorisation du milieu rural et des savoir-faire locaux via le tourisme et l'animation du territoire		Echez-Montanérès	<i>Hautes-Pyrénées</i>
CIVAM du Haut bocage	<i>FNCIVAM</i>	Développement agricole et rural	<i>Bocage bressuirais (syndicat mixte)</i>		<i>Deux-Sèvres</i>
FRCIVAM Bretagne	<i>FNCIVAM</i>	Développement agricole et rural	<i>Rennes (GIP)</i>		<i>Ille-et-Vilaine</i>
Centre social intercommunal du Vihierois	<i>FCSF</i>	Animation, développement local		Vihierois Haut Layon	<i>Maine-et-Loire</i>
FDCIVAM	<i>FNCIVAM</i>	Développement agricole et rural		Canton de Laplume-en-Brulhois	<i>Lot-et-Garonne</i>
ARIC	<i>Culture et Promotion</i>	Formation et information des élus locaux	<i>Centre Bretagne (syndicat mixte)</i>		<i>Ille-et-Vilaine</i>
FDFR	<i>FNFR</i>	Organisation, coordination et gestion des Foyers ruraux	<i>Vals de Saintonge (syndicat mixte)</i>		<i>Charente maritime</i>
Antenne Solidarité Levézou Segala	<i>Culture et Promotion</i>	Insertion sociale et économique	<i>Ruthénois</i>		<i>Aveyron</i>
GALILÉE	<i>Culture et Promotion</i>	Développement local, économie sociale et solidaire	<i>Sept vallées</i>		<i>Pas-de-Calais</i>
FDCIVAM	<i>FNCIVAM</i>	Valorisation agricole et du milieu rural		Val de Drôme	<i>Drôme</i>
Centre social rural du canton de Conlie	<i>FCSF</i>	Animation socio-culturelle		Champagne conlinoise	<i>Sarthe</i>

Association	Réseau	Objet général	Pays	Communauté de communes	Départ.
FDFR	<i>FNFR</i>	Animation et développement global du milieu rural	<i>Mellois (syndicat mixte)</i>		<i>Deux-Sèvres</i>
CPIE du Cotentin	<i>UNCPIE</i>	Animation, concertation et formation pour susciter l'action et la réflexion nécessaire pour le développement d'une meilleure qualité de vie		Saint-Pierre-Eglise et Val de Saire	<i>Manche</i>
CPIE du Haut-Jura	<i>UNCPIE</i>	Connaissances, préservation et gestion des richesses naturelles, culturelles et économiques	<i>Haut-Jura (PNR)</i>	Plateau du Lizon	<i>Jura</i>
Association Sentiers	<i>CHANTIER école</i>	Insertion sociale du public exclu		(Com. d'agglo.) dijonnaise	<i>Côte d'Or</i>

Cet ensemble de réponses à l'enquête CELAVAR est peu représentatif de la diversité des réseaux membres du CELAVAR. Il donne néanmoins un bon aperçu d'associations travaillant sur un territoire. L'ensemble des adhérents du CELAVAR étaient invités à répondre à cette enquête. Certains réseaux sont totalement absents et les nombreuses réponses locales, issues d'autres réseaux, ne sont en rien indicatrices de l'importance quantitative et qualitative de ces derniers.

Par ailleurs, certaines régions sont plus présentes que d'autres, vraisemblablement du fait de l'existence de CELAVAR régionaux (par exemple en Pays-de-la-Loire).

UNCPIE : 12 réponses  
FCSF : 8  
FNCIVAM : 6  
Culture et Promotion : 5  
CHANTIER école : 5  
UNADEL : 3  
FNFR : 2  
CNIDFF: 1  
CELAVAR Franche-Comté : 1 (dans les réseaux UNADEL et Ligue de l'enseignement)  
Peuple et Culture : 1

*NB : pour faciliter la lecture, on désigne sous le terme générique de « collectivités » les communautés de communes et les pays décrits par cette enquête.*

**Relations et collaborations entre associations  
et collectivités locales (pays/communauté de communes)**



44 associations ont répondu à cette enquête, avec parfois deux questionnaires remplis par une même association. Au total, on comptabilise 50 questionnaires exploitables et dépouillés.

■ La réponse à l'enquête CELAVAR décrit une collaboration entre une association et une communauté de communes ou un pays ■ ■ ■ ■

Communauté de communes	29	58%
Pays	19	38%
Autre réponse : les 2 pour une seule réponse à l'enquête	2	4%

*Les associations ayant répondu à l'enquête CELAVAR ont fait état de leur relation à 2/3 avec des communautés de communes et à 1/3 avec des pays.*

## 1 - LES PROTAGONISTES

Pour un bon nombre d'associations, il a souvent été difficile de donner une seule réponse à chacune des trois questions à venir, comme cela était demandé.

### ■ Qui est à l'initiative de la relation/collaboration ■ ■ ■ ■

(1 seule réponse demandée)

L'association	19	38%
La collectivité	10	20%
Les deux	11	22%
Autres réponses :		
- les deux, plus une autre institution (CAF, CG)	3	6%
- l'association, plus une autre institution (CAF, CG)	2	4%
- des élus locaux ou des communes de la communauté	2	4%
- des institutions	1	2%
- tacite reconduction depuis la création des 2 entités	1	2%
- implication sur le territoire depuis 12 ans	1	2%

*L'association est le plus souvent à l'initiative de la relation/collaboration.*

*Mais 22% des structures ont répondu que la relation/collaboration était autant à l'initiative de la collectivité que de l'association.*

### ■ Dans cette relation/collaboration, votre association est principalement représentée par ■ ■ ■ ■

(1 seule réponse demandée)

Un ou des salariés	24	48%
Un ou des administrateurs (ou adhérents)	13	26%
Les deux	12	24%
Autre réponse : pas représentée	1	2 %

*L'association est le plus souvent représentée par un ou des salariés. Mais nombre d'associations ont répondu que l'association était autant représentée par les salariés que par les administrateurs.*

*Aussi, la représentation de l'association peut également être comptabilisée à 72% par des salariés et à 50% par des administrateurs.*

■ Dans cette relation/collaboration, la collectivité est principalement représentée par ■ ■ ■ ■

(1 seule réponse demandée)

Un ou des élus	24	48%
Un ou des techniciens	15	30%
Les deux	11	22%
Pas de réponse	0	0

*Ce sont principalement les élus (48%) qui représentent les collectivités. Mais nombre de structures signalent que cette représentation se fait autant par les élus que par les techniciens.*

*En tenant compte de cela, la représentation de la collectivité peut alors être comptabilisée à 70% par des élus et à 52% par des techniciens.*

*En conclusion des deux dernières questions, le « politique » est davantage présent du côté de la collectivité, et le salarié/technicien l'est davantage du côté de l'association. Mais précisons que ce sont le plus souvent les salariés des associations qui ont répondu à l'enquête CELAVAR.*

## 2 - LE TEMPS

### ■ Cette relation/collaboration existe depuis ■ ■ ■ ■ ■

(1 seule réponse demandée)

Moins d'un an	5	10%
<b>Entre 1 et 3 ans</b>	<b>19</b>	<b>38%</b>
Entre 3 et 5 ans	8	16%
Entre 5 et 10 ans	5	10%
<b>Plus de 10 ans</b>	<b>10</b>	<b>20%</b>
2 réponses pour une fiche remplie :		
- 1-3 ans pour le pays et 3-5 ans pour la communauté	1	2%
- moins d'1 an pour ce projet, entre 5 et 10 pour les autres	1	2%
Pas de réponse	1	2%

*Les relations entre associations et collectivités décrites en réponse à l'enquête CELAVAR sont dans leur majorité assez récentes puisqu'elles existent depuis moins de 3 ans.*

*Cependant, la part des relations de plus de dix ans est assez importante, puisqu'elle représente 20 % des réponses : les associations concernées sont principalement des CPIE et des centres sociaux ; les collectivités correspondant aux premières communautés de communes et aux premières structurations intercommunales antérieures à la LOADDT.*

*Mais, la réponse à cette question peut sans doute dépendre de l'ancienneté dans la structure de la personne ayant rempli le questionnaire.*

### ■ En moyenne, cette relation/collaboration repose plutôt sur des entretiens, des réunions, des correspondances... ■ ■ ■ ■ ■

(1 seule réponse demandée)

<b>Hebdomadaires</b>	<b>16</b>	<b>32%</b>
<b>Mensuels</b>	<b>15</b>	<b>30%</b>
<b>Trimestriels</b>	<b>14</b>	<b>28%</b>
Annuels	1	2%
Autres réponses :		
- très variable	2	4%
- ponctuel	1	2%
Pas de réponse	1	2%

*Cette question porte sur la fréquence des contacts et non pas sur la forme de ces contacts. Elle peut donc avoir été interprétée comme comprenant des contacts informels. Cela invite à relativiser les résultats qui montrent un taux élevé de contacts hebdomadaires et mensuels. Cependant, si on additionne les contacts hebdomadaires, mensuels et trimestriels (45 réponses, 90 %), cela donne une indication intéressante sur la forte fréquence et la régularité des contacts.*

### 3 - EN QUOI CETTE RELATION/COLLABORATION CONSISTE-T-ELLE ?

#### ■ Cette relation/collaboration a pour **objet principal** ■ ■ ■ ■

(pas plus de 2 réponses)

Projet global de développement du territoire	26	52%
Projet de l'association	21	42%
Politique publique locale	17	34%
Politique publique nationale	2	4%
Autres réponses - la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du territoire	2	4%
- la pérennisation des emplois-jeunes	1	2%
- un appel d'offre d'étude	1	2%
- l'organisation d'un séminaire	1	2%

*L'objet principal des relations entre collectivités et associations concerne, à **plus de la moitié, des projets globaux de développement du territoire** (selon la perception des associations).*

*Sont également au cœur des relations des projets associatifs (42%) et des politiques publiques locales (34%).*

*Mais il n'a pas forcément été aisé, pour les répondants, de distinguer un « projet global de développement du territoire » d'une « politique publique locale » (ces deux réponses seraient peut-être à rapprocher).*

■ Cette relation/collaboration concerne le **champ d'activité principal** suivant ■ ■ ■ ■

(1 seule réponse demandée)

Environnement	13	26%
Développement local	9	18%
Service à la population	7	14%
Insertion	6	12%
Agriculture	4	8%
Action socioculturelle	2	4%
Action sociale	2	4%
Autre réponse : tourisme	1	2%
2 réponses : - développement local et environnement	2	4%
- développement local et service à la population	1	2%
- développement local et action socioculturelle	1	2%
- développement local et fonctionnement des structures	1	2%
4 réponses : développement local + service à la population + insertion + action sociale	1	2%

*L'environnement est le champ d'activité le plus fréquemment cité (1/3 des réponses). Mais ce chiffre est à relativiser, vu le nombre important de CPIE qui ont répondu à l'enquête CELAVAR.*

*De plus, la question étant limitée à une seule réponse, il a souvent été donné l'activité générique, le **développement local**, qui si on le totalise à chaque fois qu'il a été cité est à hauteur de 30%.*

■ Cette relation/collaboration implique votre association au niveau principal suivant ■ ■ ■ ■

(pas plus de 2 réponses)

<b>Participation à la mise en œuvre d'une opération</b>	<b>36</b>	<b>72%</b>
Participation à l'élaboration d'une opération	22	44%
Participation à la réflexion	15	30%
Participation au débat	7	14%
Autres réponses : - aide à la décision	1	2%
- animation du territoire	1	2%
- mise en œuvre et animation du processus visant l'élaboration de la charte de pays	1	2%
Les 4 réponses	1	2%

*Pour 3/4 des associations, leur relation avec la collectivité se concrétise par la participation à la mise en œuvre d'une opération.*

*Lorsque deux réponses ont été données, il s'agit le plus souvent de la participation à la mise en œuvre et à l'élaboration d'une opération.*

#### 4 - COMMENT CETTE RELATION/COLLABORATION SE CONCRETISE-T-ELLE ?

■ Cette relation/collaboration fait l'objet du **soutien principal** suivant accordé à votre association ■ ■ ■ ■

(pas plus de 2 réponses)

<b>Financement</b>	<b>41</b>	<b>82%</b>
Mise à disposition de locaux	11	22%
Mise à disposition de moyens humains <i>(salariés du pays, animateur, appui au montage de projet, participation à l'animation, collaboration active, accompagnement des chargés de mission)</i>	6	12%
Mise à disposition de moyens techniques <i>(espace d'exposition, installation électrique en plein air, locaux, matériel)</i>	2	4%
3 réponses : financement + mise à disposition de locaux + moyens humains <i>(10h/semaine)</i>	1	2%
Autres réponses : - soutien pas encore défini	2	4%
- situation bloquée	1	2%
- pas vraiment de soutien	1	2%
- soutien institutionnel	1	2%
- valide les demandes de subvention	1	2%
Pas de réponse	3	6%

*La principale forme de soutien correspond à un **financement pour l'association.***

*Mais la formulation de la question peut induire cette réponse, faisant ainsi basculer les apports de réflexion sur la question suivante.*

■ Cette relation/collaboration se manifeste aussi sous d'autres formes qu'un soutien que vous définissez ainsi ■ ■ ■ ■

22 associations (sur 50 questionnaires) ont répondu avoir d'autres formes de relation/collaboration qu'un soutien.

Travail en commun	10	recherche conjointe de partenariat, co-construction de réflexions, conseil et transmission d'informations, réflexion et discussion communes, participation au conseil de développement et échange d'informations, relation avec les élus, participation de l'association aux travaux de la commission du pays, participation des élus à des groupes de travail ou commissions de l'association, travail en commun	45 %
Appui politique et institutionnel	7	rôle de gestionnaire financier et politique du syndicat, appui dans les démarches institutionnelles par les élus, appui politique dans le portage de projet, la communauté comme relais local, implication de la communauté dans la vie de l'association, soutien politique et moral face aux institutions	32%
Achat d'une prestation de service	4	prestation de service dans le cadre d'une convention, cadre d'une prestation de service, obtention de chantiers, réhabilitation de monuments	18%
Appui logistique	2	prêt de matériel de l'association, fourniture de repas	9%
TOTAL	22		

*La majorité des associations répondant à cette question souligne l'importance du travail en commun, que ce soit dans « la recherche conjointe de partenariat », dans « la réflexion et la discussion communes », dans « la participation des élus à des groupes de travail », « à des commissions », dans « l'échange d'information » ...*

*En deuxième plan, vient l'appui politique des élus « dans les démarches institutionnelles », « dans le portage de projet ». La communauté et le pays sont ainsi souvent considérés comme des relais locaux.*

*La prestation de service vient en 3<sup>ème</sup> plan.*

■ Cette relation/collaboration est formalisée principalement par ■ ■ ■ ■

(1 seule réponse demandée)

Convention de partenariat	25	50%
Lettre de commande	8	16%
Rien	4	8%
Simple lettre	1	2%
2 réponses : - convention et lettre de commande	2	4%
- convention pour l'utilisation des locaux et représentation des élus au conseil d'administration et au bureau	1	2%
Autres réponses - mission inscrite dans les statuts de la collectivité	1	2%
- signature d'une charte	1	2%
- sommes désignées	1	2%
- contrat	1	2%
- accords oraux	1	2%
- représentation au sein du conseil de développement	1	2%
- relations personnelles entre élus	1	2%
- dossier déposé	1	2%
- travaux de la commission et invitation au CA du GIP	1	2%

*Les relations sont majoritairement formalisées par des conventions de partenariat.*

*En second, mais loin derrière puisque citées à seulement 16 %, viennent les lettres de commande.*

*Peu d'associations n'évoquent aucune formalisation de leur relation.*

*D'autre part, la délégation de service public n'apparaissant nul part, il est possible qu'elle ait été intégrée dans la catégorie « convention de partenariat ».*

■ Cette relation/collaboration fait l'objet d'une évaluation ■ ■ ■ ■

Oui	29	58%
Non	20	40%
Autre réponse : oui mais à venir	1	2%

*(Seulement ?) 58 % des associations répondent que leur relation avec la collectivité fait l'objet d'une évaluation. La culture et la pratique de l'évaluation ne sont pas encore intégrées.*

*D'autre part, le terme « évaluation » est peut-être trop global et a pu être sujet à interprétation.*

*En effet, deux hypothèses peuvent être données :*

- certaines associations ont pu répondre « non », car elles ont leur propre évaluation qui n'est pas communiquée et encore moins partagée avec le partenaire ;*
- certaines associations ont pu estimer que rendre un compte rendu ou un bilan d'activités ne tenait pas lieu d'évaluation.*

● **évaluation selon les modalités suivantes** ●●●●

(plusieurs réponses possibles)

Bilans, compte-rendus, rapports écrits	18	bilan final, rapport annuel, bilan triennal, compte-rendu d'activité trimestriel et annuel, bilan annuel et tous les 4 ans, compte-rendu écrit ou oral, bilan semestriel et suivi des travaux, compte-rendu annuel, bilan annuel, rapports d'AG et bilans exigés par des partenaires, audit, mémoires de fin d'étude, étude approfondie exigée par la CAF, bilan moral et financier, bilan quantitatif et qualitatif de chaque action et remise de documents, bilan qualitatif et quantitatif et restitution publique	62%
Réalisation des actions et qualité des prestations	8	cahier des charges, bilan semestriel et suivi des travaux, réalisation des prestations commandées et validation des différentes étapes du projet, réception des travaux réalisés, nombre d'heures effectuées, quantité de légumes fournis à l'épicerie sociale, audit, rédaction de la charte et animation des rencontres d'acteurs, qualité de l'animation et émergence de projets, suivi des chantiers et suivi du parcours des personnes en insertion	28%
Questionnaires de satisfaction	4	fiche à remplir, questionnaire, questionnaire auprès des participants	14%
Réunions régulières	3	compte-rendu écrit ou oral, réunions à différents moments, bilan qualitatif et quantitatif et restitution publique	10%
TOTAL	29		

*Les bilans sont le plus souvent annuels et réalisés à l'occasion des assemblées générales. Ils peuvent aussi être triennaux, semestriels ou en fonction de la réalisation des actions. Ils sont parfois exigés par les partenaires qui peuvent également évaluer les prestations des associations par un questionnaire à remplir.*

*Pour certains, l'évaluation est totalement différente puisqu'elle ne se traduit pas par un rapport écrit. En effet, la simple réalisation des actions suffit aux partenaires, un regard étant parfois porté sur la qualité et les effets escomptés.*

*Enfin, les actions pouvant être très différentes les unes des autres, l'on trouve un type d'évaluation bien à part : les participants font eux-mêmes l'évaluation en remplissant un questionnaire.*

*D'une manière générale, les réponses sont difficiles à interpréter car l'évaluation dépend du type d'actions engagées et peut être commune et partagée.*

● modalités d'évaluation qui ont été ● ● ● ●

Définies conjointement	18	62%
Imposées à l'association	9	31%
Pas de réponse	2	7%
TOTAL	29	

*Les évaluations sont très majoritairement définies conjointement.*

*Mais soulignons également le taux important d'évaluation subie (31%).*

● modalités d'évaluation qui sont appréciées ainsi ● ● ● ●

Positives	13	46%
Mitigées ou négatives	4	14%
Pas de réponse	12	41%
TOTAL	29	

*La majorité des associations apprécie positivement voire très positivement leur évaluation : « efficace », « légitime et concrète », « très positive », « très intéressante », « indispensable à la relation de partenariat, conditionne la relation de confiance », « enrichissement mutuel », « permet de montrer le bien-fondé et l'utilité de l'action, et de réfléchir aux améliorations à apporter », « offre une grande liberté d'action ».*

*Par contre, certaines sont moins enthousiastes quant à l'exploitation et à l'utilisation de l'évaluation : « rarement exploitée pour de nouvelles opérations », « a permis de faire des constats, mais restant à exploiter », « bien pour le suivi de l'action mais insuffisant pour la réflexion et les perspectives du projet ».*

## 5 - LES APPRECIATIONS DES ASSOCIATIONS SUR CETTE RELATION/COLLABORATION

■ Selon vous, quel est le **principal qualificatif** de cette relation/collaboration ■ ■ ■ ■

(1 seule réponse demandée)

Très bonne	13	26%
<b>Bonne</b>	<b>27</b>	<b>54%</b>
Moyenne	4	8%
Mauvaise	2	4%
Inexistante	2	4%
2 réponses : bonne avec les chargés de mission du pays et moyenne avec les élus du pays	1	2%
Autre réponse : bonne au niveau technique et moyen au niveau politique	1	2%

*Les appréciations sont globalement positives puisqu'elle sont **bonnes voire très bonnes à 80 %**.*

*Ce taux est néanmoins à **relativiser** puisque les associations répondant au questionnaire sont certainement celles qui ont à mettre en avant de bonnes relations avec les collectivités.*

**Quelques remarques sur les questions « Principal effet positif et principal effet négatif de la relation/collaboration pour l'association, pour le développement local, pour la participation et la démocratie locale » :**

*Il n'a pas toujours été facile pour des associations répondant à l'enquête CELAVAR de faire une distinction claire entre « pour l'association », « pour le développement local » et « pour la démocratie ».*

*La part des non réponses est également importante, notamment pour :*

- *les « effets positifs pour la démocratie », certaines associations incluant plus ou moins leur réponse dans la question « points positifs pour le développement local », mais aussi parce que c'est une question complexe ;*
- *les « effets négatifs pour l'association » ;*
- *les « effets négatifs pour le développement local » ;*
- *les « effets négatifs pour la démocratie.*

*Il est difficile de dire que des associations n'ont pas répondu car il n'y avait pas d'effets ou car elles ne savaient pas quoi répondre.*

*D'autre part, les non réponses sont plus nombreuses pour les effets négatifs. On peut faire l'hypothèse qu'un a priori positif existe sur les relations/collaborations entre associations locales et collectivités, que ces relations sont souhaitées (souvent à l'initiative de l'association) voire recommandées dans le contexte actuel ; ce qui n'incite peut-être pas à l'analyse critique.*

*Aussi, le faible nombre de réponses à certaines des questions fait qu'il est difficile de parler de représentativité de l'ensemble des adhérents du CELAVAR.*

■ Selon vous, quel est le **principal effet positif** de cette relation/collaboration ■ ■ ■ ■ ■

● **effet positif pour l'association** ● ● ● ●

Reconnaissance de l'activité, légitimation de la structure	23	46%
Pérennisation financière des activités	17	34%
Opportunité de développer de nouvelles activités	9	18%
Meilleur ancrage territorial	9	18%
Développement de nouveaux partenariats (structures ou territoires nouveaux)	7	14%
Meilleure efficacité ou performance dans la mise en œuvre des actions	7	14%
Prise en compte des objectifs et projets de l'association dans les politiques territoriales	6	12%
Insertion de publics en difficulté	4	8%
Autres réponses	2	4%
Pas de réponse	1	2%

*La mise en œuvre d'une relation contractuelle ou partenariale avec les collectivités locales, au-delà de la mobilisation des moyens financiers nécessaires aux activités de l'association, est **génératrice de reconnaissance et de légitimité** : reconnaissance institutionnelle de l'association comme acteur du développement local, comme force de proposition, mais aussi comme force agissante et mobilisant des compétences professionnelles au service de l'intérêt général ; légitimisation de l'association et de son activité auprès des autres partenaires territoriaux.*

*Cette reconnaissance et cette légitimité à agir sont considérées comme des **leviers pour le développement propre de l'association**. Elles facilitent les relations institutionnelles et favorisent notamment la recherche des cofinancements de l'action associative (effet "boule de neige"). Agir avec les collectivités locales permet par ailleurs d'ouvrir l'activité des associations et d'inscrire l'action dans un **champ territorial plus large** et favorable au développement de l'association. L'assise territoriale conforte les projets associatifs et favorise une meilleure intégration de l'association. Elle permet d'établir un rapport de confiance avec la collectivité et de faire évoluer une relation de confrontation (parfois) vers une relation de partenariat (dynamique constructive). L'expérience partenariale permet une meilleure connaissance réciproque des acteurs et des logiques de chacun. Elle développe les liens nécessaires à la concertation, base de toute pratique de démocratie participative.*

*Enfin, agir pour et/ou avec des collectivités locales dans un cadre institutionnalisé, cela légitime la " parole associative ". Ainsi, il semble plus facile de faire passer " le message " et, dans une démarche territoriale, de " passer des mots aux actes " (partager et mettre en œuvre des valeurs portées par l'association). Cette prise en compte des objectifs et des projets de l'association dans les politiques territoriales, bien qu'évoquée seulement par 6 associations, est intéressante puisque relevant d'une logique externe à l'association. Notons que rien n'a été mentionné sur le bénévolat ni sur l'interassociatif.*

● effet positif pour le développement local ● ● ● ●

Valorisation du patrimoine local ( <i>à relativiser par rapport au nombre de CPIE répondant à l'enquête CELAVAR</i> )	14	28%
Positionnement stratégique des associations sur le territoire	9	18%
Approche globale et cohérente des enjeux et des actions sur le territoire	8	16%
Sensibilisation et mobilisation de la population locale	7	14%
Développement touristique du territoire	6	12%
Création de nouveaux services à la population	6	12%
Création d'emplois (notamment pour les publics en difficulté)	5	10%
Structuration d'une identité ou d'un projet de territoire	4	8%
Animation du territoire et médiation entre acteurs	4	8%
Autres réponses	1	2%
Aucun effet positif	1	2%
Pas de réponse	3	6%

*La concrétisation des partenariats entre les collectivités et les associations traduit la volonté d'agir en commun à l'échelle d'un territoire. L'association est considérée ici comme un acteur à part entière du développement local, tant comme force de proposition que comme acteur prenant sa part dans la mise en œuvre du projet de territoire. Cette coopération entre associations et collectivités est considérée comme nécessaire dans la démarche de développement local : mise en synergie des initiatives publiques et associatives, mobilisation des compétences présentes sur le territoire, co-construction du projet de territoire.*

*Cette coopération favorise un développement endogène en prise sur la réalité de terrain et permet de **rechercher une cohérence territoriale** entre les projets (approche globale et transversale).*

*De plus, les associations sont actrices de la " vie citoyenne ". Elles constituent une " courroie de transmission " entre élus et habitants. Elles favorisent ainsi la circulation de l'information et permettent de nourrir utilement le projet de territoire et de le rendre plus lisible auprès des citoyens.*

*Soulignons que **l'identité du territoire** se structure pour partie autour des actions culturelles portées par les associations. Elles co-construisent " l'image du territoire " et participent pleinement à la dynamique du développement local. À ce titre, l'éducation à l'environnement et au territoire menée par certaines associations et soutenue par les collectivités peut être considérée comme " acte fondateur d'une écocitoyenneté de pays ". Elle participe à la recherche d'identité dans la démarche de développement portée par les pays et les communautés de communes.*

*Par ailleurs, la coopération entre associations et collectivités permet de structurer les projets et favorise ainsi le maillage et la structuration du territoire. Enfin, la consolidation des activités associatives renforce la capacité de l'association à maintenir et à créer de l'emploi. La collectivité reconnaît à cette occasion le **rôle social joué par l'association porteuse de lien social et de solidarité.***

*Deux questions peuvent être pointées : le lien entre associations et collectivités change-t-il quelque chose dans les besoins et les expressions des habitants ?... dans la création d'emplois sur le territoire ?*

● effet positif pour la participation et la démocratie locale ● ● ● ●

Participation à des instances de concertation locale (GAL Leader, conseil de développement...)	12	24%
Portage et relais des préoccupations et projets de la société civile	10	20%
Information de la population locale sur les politiques territoriales	9	18%
Meilleure interconnaissance et écoute réciproque entre acteurs du territoire	5	10%
Autres réponses	6	12%
Aucun effet positif	5	10%
<b>Pas de réponse</b>	<b>13</b>	<b>26%</b>

*La création de liens étroits entre associations et collectivités légitime l'association comme relais local de l'expression des citoyens. Le développement de la coopération entre associations et collectivités favorise les échanges et la co-construction du projet de territoire. Le dialogue ainsi institué permet une meilleure connaissance des besoins, une meilleure compréhension des acteurs et des logiques d'acteurs, un enrichissement mutuel et une mutualisation des idées et des projets.*

**Mieux se comprendre pour mieux coopérer**, tel est l'objectif recherché dans l'institutionnalisation de la relation association/collectivité.

*Quand la collectivité reconnaît l'association comme relais d'opinion, elle accepte d'être interpellée sur ses projets. Cette confrontation des idées favorise l'enrichissement des projets et facilite, à terme, une plus large compréhension des projets portés par la collectivité.*

*Au-delà de la simple " tribune d'expression " de la société civile, l'association organise la parole collective et participe au débat public. Elle est parfois le creuset d'une éducation populaire qui peut ouvrir l'intérêt général et donner du sens aux pratiques de démocratie participative. Elle constitue à ce titre un lien fort entre " élus décideurs " et " habitants-usagers " aspirant à devenir citoyen-acteur du projet de territoire.*

*Enfin, le fort pourcentage de non réponses et « d'aucun effet négatif » s'explique peut-être par le fait que les enquêtés considèrent cette question comme étant déjà traitée dans les deux précédentes.*

■ Selon vous, quel est le **principal effet négatif** de cette relation/collaboration ■ ■ ■ ■ ■

● **effet négatif pour l'association** ● ● ● ●

Non rémunération du temps consacré au partenariat	10	20%
Crainte, risque ou tendance à l'instrumentalisation de l'association	6	12%
Obligation d'adaptation au rythme et au mode de fonctionnement de la collectivité	5	10%
Tendance de la collectivité à agir à la place de l'association	3	6%
Confusion entre les fonctions d'expertise et de représentation de la société civile	3	6%
Perte d'autonomie financière	2	4%
Difficulté à développer des partenariats avec d'autres acteurs	2	4%
Autres réponses	4	8%
Aucun effet négatif	3	6%
Pas de réponse	17	34%

*Le principal effet perçu comme étant (pouvant être) négatif réside dans les risques liés à l'évolution intrinsèque de l'association. **Cœuvrer avec les collectivités implique souvent une professionnalisation des associations qui conduit à une refonte des rapports internes entre salariés et administrateurs et des rapports externes entre collectivités et associations. La question de la représentation de l'association est ici posée (administrateur ou salarié ?). La coopération avec les collectivités locales est vécue comme un facteur d'enrichissement et de développement, mais elle est aussi très mobilisatrice d'énergie et de temps. Le risque de démobilisation des bénévoles est posé par beaucoup d'associations.***

*La contractualisation avec les collectivités locales fait évoluer la nature du rapport préexistant entre l'association et la collectivité. **Le risque d'instrumentalisation est souvent évoqué et la professionnalisation peut se faire parfois au détriment des valeurs fondatrices de l'association (engagement bénévole, volontariat...).** De même, cet engagement contractuel avec la collectivité est parfois assimilé à une perte d'autonomie et d'indépendance.*

*Par ailleurs, **le conventionnement se structure souvent autour d'un objet spécifique et peut être réducteur du projet porté par l'association. Est soulevé aussi le risque de glisser vers une relation du type commanditaire/prestataire, alors que beaucoup d'associations souhaiteraient être reconnues comme partenaires du développement territorial.***

*Enfin, soulignons que **la souplesse et la dynamique associatives (force de proposition) se heurtent parfois à la lourdeur de fonctionnement des collectivités. Et les délais trop importants entre l'idée et le projet peuvent être à l'origine de la démobilisation des bénévoles, surtout si le conventionnement se conclut à terme par une " récupération des idées " par le politique.***

*Autre remarque, l'effet « conseil de développement » révèle un paradoxe : **c'est une reconnaissance de la légitimité de l'association, mais c'est aussi très mobilisateur de temps (on finit par envoyer les salariés aux réunions) et, au final, peu de financements sont possibles pour les actions de l'association.***

● effet négatif pour le développement local ● ● ● ●

Prépondérance des volontés de la collectivité sur les projets des associations	4	8%
Prééminence de l'association par rapport aux autres associations	3	6%
Confusion entre les fonctions d'expertise et de représentation de la société civile	3	6%
Crainte, risque ou tendance à l'instrumentalisation de l'association	2	4%
Effet difficile à mesurer	2	4%
Actions inscrites dans le court terme	1	2%
Manque de synergie entre acteurs	1	2%
Non réponse aux besoins et attentes exprimés	1	2%
Autres réponses	4	8%
<b>Aucun effet négatif</b>	<b>4</b>	<b>8%</b>
<b>Pas de réponse</b>	<b>24</b>	<b>48%</b>

*La mobilisation des partenaires locaux, dont les associations, fait partie intégrante du développement local. À ce titre, il n'est pas surprenant que les réponses à l'enquête CELAVAR fassent apparaître peu d'effets négatifs dans la mise en œuvre des relations partenariales entre collectivités et associations.*

*Néanmoins trois remarques :*

- *Par recherche d'efficacité et de lisibilité, la collectivité peut favoriser par conventionnement une association référente dans un domaine d'activité et limiter la mobilisation de l'ensemble du tissu associatif. Cela peut être considéré comme contre productif en matière de développement local.*
- *De même, la consolidation d'un rapport institutionnel entre collectivité et association aura comme effet de renforcer les exigences réciproques de réussite et d'ouvrir des espaces de partenariat. La non mobilisation de ces nouveaux espaces et le non respect des identités de chacun peuvent être alors générateurs de conflits et de frustrations dommageables à la dynamisation des acteurs. Ceci va également avec la crainte de récupération des idées.*
- *La tentation de certaines collectivités de mettre en avant les partenariats qui marchent et dupliquent les actions conventionnées sur l'ensemble du territoire peut tendre à une certaine banalisation de l'action.*

● effet négatif pour la démocratie locale ● ● ● ●

Prépondérance de l'expression des élus sur celle de la société civile	5	10%
Problèmes de représentativité de la société civile et de légitimité des représentants	4	8%
Dépossession des projets de l'association par la collectivité	3	6%
Autres réponses	3	6%
Hétérogénéité des niveaux de connaissance des enjeux et des projets	1	2%
Crainte des consensus mous	1	2%
Effet difficile à mesurer	1	2%
Aucun effet négatif	1	2%
<b>Pas de réponse</b>	<b>30</b>	<b>60%</b>

*Le principal problème posé ici est lié à la notion de représentation. Qui représente qui ?*

*Le conventionnement avec une association légitime celle-ci. C'est lui reconnaître sa fonction d'interface entre les collectivités et la société civile. Mais, au-delà de sa légitimité à agir, l'association est-elle réellement représentative de la société civile ?*

*La mise en œuvre d'une démocratie participative, promue par les dernières lois d'aménagement et de développement du territoire, conduit les collectivités à se rapprocher des associations.*

*Dans cette perspective, conventionner avec une association et l'associer à la concertation locale, c'est la privilégier au détriment d'autres qui n'auront peut-être pas la même tribune pour s'exprimer (création de frustrations et de conflits locaux contre-productifs).*

*Par ailleurs, la mobilisation des associations peut amener certains élus à davantage s'investir dans les associations et à intégrer les instances décisionnelles des associations partenaires. Il y a là un risque de collusion.*

*L'implication des élus dans la dynamique associative peut avoir un effet paradoxal : celui d'inhiber cette dynamique et de constituer, dans certaines situations, un frein à l'engagement et à l'implication des habitants.*

*Autres remarques :*

- *Aucune allusion n'ayant été faite sur des lieux interassociatifs, la relation associations /collectivités locales créerait-elle une certaine concurrence entre les associations d'un même territoire ?*
- *Concernant la « dépossession des projets de l'association par la collectivité », à partir de quel moment l'association est-elle dépossédée et jusqu'où contribue-t-elle à la démocratie locale ?*

■ Selon vous, quelle est la principale condition de réussite de cette relation/collaboration ■ ■ ■ ■ ■

● condition de réussite liée à votre association ● ● ● ●

Bon relationnel avec la collectivité, dialogue permanent, climat de confiance	13	26%
Juste positionnement de l'association au départ et identification de ses compétences	10	20%
Disponibilité de temps (bénévoles et salariés)	9	18%
Respect du cahier des charges, qualité du travail réalisé	9	18%
Explication, communication sur les actions menées et les rôles respectifs	8	16%
Capacité à mobiliser des acteurs et à animer une action multi-partenaire	7	14%
Engagement important, volonté d'implication et de collaboration	5	10%
Bonne préparation de l'action, de manière concertée	3	6%
Concrétisation du partenariat par des actions de terrain	3	6%
Autres réponses	2	4%
Pas de réponse	5	10%

*Les réponses données interrogent globalement sur les rôles respectifs des associations et des collectivités locales.*

*Les conditions de réussite tiennent beaucoup à la qualité des relations établies et entretenues sur la durée. La communication, le dialogue permanent, la disponibilité pour se rencontrer sont des moyens essentiels pour aboutir à un bon niveau de qualité. Mais les associations mettent aussi en avant les efforts fournis pour rendre lisibles leurs activités et leurs fonctions, en se positionnant compte tenu de leurs compétences et en réalisant des actions visibles par les élus et adaptées aux politiques que souhaitent développer les collectivités.*

*Autres points forts des associations : leur aptitude à jouer un rôle d'interface entre les acteurs du territoire ; leur capacité à animer une action engageant des structures qui ont chacune leurs propres préoccupations, leurs propres intérêts (collectivités locales, associations, administrations de l'État ou autres types d'acteurs).*

*Autres remarques :*

- *Le repositionnement de l'association et la reconnaissance de ses compétences posent la question de la place et du rôle de l'association, qu'elle agisse dans un domaine déterminé ou qu'elle contribue plus globalement au développement local.*
- *Certaines associations se rendent compte qu'elles connaissent mal le territoire, par exemple à l'échelle d'un pays.*

● **condition de réussite liée à la communauté de communes ou au pays** ● ● ● ●

<b>Volonté de dialoguer avec la société civile, de l'associer aux réflexions</b>	15	30%
Délégation d'action à d'autres structures en leur laissant des marges de manœuvre	12	24%
Bon relationnel, capacité d'écoute, relation de confiance	10	20%
Volonté d'agir sur le thème concerné	5	10%
Inscription de l'action dans le long terme	5	10%
Reconnaissance de la qualité du travail fourni par l'association	5	10%
Volonté d'informer la population locale sur les projets et actions menés	4	8%
Disponibilité de la collectivité, implication permanente	2	4%
Formalisation du partenariat	2	4%
Bonne préparation de l'action, de manière concertée	2	4%
Autres réponses	2	4%
Pas de réponse	8	16%

*Du point de vue des associations, le principal point fort des collectivités est leur **volonté d'ouverture aux acteurs non élus**, en étant à l'écoute des préoccupations et des projets, en informant des politiques développées sur le territoire. D'un territoire à l'autre, la qualité des personnes représentant la société civile et la nature des lieux de concertation sont très hétérogènes.*

*Les associations apprécient aussi les efforts fournis pour entretenir une bonne entente avec elles, ainsi que la confiance que les collectivités leur témoignent dans la conception des actions déléguées. Pour un certain nombre d'entre elles, ces bonnes conditions de collaboration sont un préalable important pour pouvoir inscrire le partenariat dans le long terme. Pour autant, les associations sont conscientes de la fragilité de ces relations.*

*Autre remarque : la « formalisation du partenariat » pose la question de la reconnaissance et de la valorisation du bénévolat ainsi que du temps investi en amont du montage de l'action.*

■ Selon vous, quel est le **principal point de blocage** de cette relation/collaboration ■ ■ ■ ■ ■

● **point de blocage lié à votre association** ● ● ● ●

Manque de temps ou de financements pour la préparation des projets	11	22%
Difficultés politiques (appartenances...) ou problèmes de personnes (représentations multiples...)	9	18%
Le territoire de l'association n'est pas celui de la collectivité	4	8%
Manque de compétences ou de solidité pour mener à bien les actions	4	8%
Tendance ou crainte d'instrumentalisation de l'association	3	6%
Problèmes de reconnaissance	2	4%
Aucun blocage	1	2%
<b>Pas de réponse</b>	<b>18</b>	<b>36%</b>

*Peu d'associations arrivent à identifier les points blocage de leur fait. La première raison avancée est l'insuffisance des moyens pour concevoir des projets et les mener à bien (faire des paris sur un aboutissement favorable des projets n'est pas envisageable pour toutes les associations, d'autant plus quand il n'y a pas de précédents dans les collaborations).*

*D'autres associations pointent un contexte politique peu favorable, notamment quand l'association est marquée politiquement par la présence d'élus dans ses instances statutaires ou par la nature des projets qu'elles portent.*

*D'autres encore arguent de la difficulté à développer des relations lorsque les territoires d'intervention respectifs des deux parties ne sont pas identiques. L'adéquation entre le territoire de l'association et celui de la collectivité locale peut être une contrainte pour les associations qui doivent s'adapter.*

● **point de blocage lié à la communauté de communes ou au pays** ● ● ● ●

<b>Difficultés politiques (soutiens...) ou problèmes de personnes (relationnel...)</b>	<b>8</b>	<b>16%</b>
Manque d'intérêt, de stratégie, de moyens ou d'expériences pour intervenir	7	14%
Problème de financement, de priorité budgétaire	6	12%
Crainte que l'association ne perturbe les projets de la collectivité	5	10%
Inadéquation des calendriers de décision et d'action, problèmes de délais	5	10%
Méconnaissance, désintérêt, méfiance des élus vis-à-vis des associations	4	8%
Volonté des élus de conserver la maîtrise des actions	4	8%
Autres réponses	1	2%
Aucun blocage	1	2%
<b>Pas de réponse</b>	<b>12</b>	<b>24%</b>

*Des associations identifient des réflexes protectionnistes de la part des collectivités, organes de décision de par leur légitimité électorale. La méconnaissance du monde associatif reste un frein dans nombre de situations, que confirment les efforts de communication fournis par les associations.*

*Une autre difficulté tient à des modes de fonctionnement, des rythmes, des priorités budgétaires qui ne coïncident pas toujours entre associations et collectivités. La fragilité financière de certaines associations leur laisse peu de marges pour rester mobilisées sur la durée, sans moyens spécifiques.*

*Dans certains cas, les associations ont tout simplement des difficultés à motiver la collectivité pour s'engager dans des actions répondant à leurs préoccupations.*

● **Votre association a réussi ou ne réussit pas à résoudre le point de blocage ● ● ● ●**

20 associations répondent avoir réussi à résoudre le point de blocage.

11 associations répondent ne pas avoir réussi à résoudre le point de blocage.

4 associations répondent aux deux questions (réussi et pas réussi à résoudre) : elles sont référencées par \*.

15 associations n'ont pas répondu.

● **Votre association a réussi à résoudre ce point de blocage de la façon suivante ● ● ● ●**

Effort d'explication, de communication de lisibilité de l'action	6 + 2*	40%
Recherche de solutions techniques pour améliorer l'efficacité de l'action	6	30%
Mise en place d'instances de dialogue, de concertation, de régulation	4	20%
Répondre à la demande, au contrat, adaptation des cahiers des charges, des propositions de prestations	4	20%
Recherche d'autres modes de financement	4	20%
Coordination avec d'autres structures locales	1 + 2*	15%
Ciblage des élus plutôt que des techniciens pour développer les relations	2	10%
Autres réponses	2	10%
Pas de résolution	1	5%

*Pour surmonter les obstacles, les associations cherchent avant tout à **expliquer, clarifier, écouter, se concerter** avec les collectivités, en **contournant parfois les personnes** autour desquelles se cristallisent les oppositions.*

*Dans certains cas, des solutions techniques spécifiques sont trouvées (répartition des activités selon les différents secteurs des collectivités, se donner du temps et fixer des étapes de travail, s'aider dans l'élaboration et le suivi des dossiers...).*

*Mais la **diversification des soutiens** (particulièrement des appuis financiers), qui permet de prévenir les dérives d'instrumentalisation des associations, est une alternative utilisée.*

● **Votre association ne réussit pas à résoudre ce point de blocage pour les raisons suivantes ● ● ● ●**

<b>Difficultés politiques (contexte, soutiens...) ou problèmes de personnes (relationnel...)</b>	<b>2 +2*</b>	<b>36%</b>
Besoin de dialoguer, de se rencontrer	2 + 1*	27%
Manque de cohérence et de coordination entre les actions des associations et des collectivités proposées sur un même territoire	2	18%
Manque d'intérêt des élus vis-à-vis des actions proposées, enjeux non prioritaires	2	18%
Démobilisation, essoufflement des associations	2	18%
Problème de positionnement de l'association par rapport à la collectivité	1 + 1*	18%
Autres réponses	1 + 1*	18%

*Les explications données par les associations ayant réussi à résoudre les blocages sont presque identiques à celles pointées par les associations se trouvant toujours en situation difficile : contexte politique défavorable, manque de communication, problème de positionnement de l'association par rapport à la collectivité.*

*« La démobilisation et l'essoufflement des associations » posent la question de la rémunération du temps passé à la mise en place du partenariat.*

## 6 - AVEC LES AUTRES ASSOCIATIONS

■ **La relation/collaboration de votre association** avec la communauté de communes ou le pays, que vous venez de décrire, est ■■■■

Singulière à votre association	30	60%
Représentative pour le secteur associatif de votre territoire	16	32%
Deux réponses	1	2%
Pas de réponse	2	4%

■ Si cette relation/collaboration est singulière à votre association, qu'est- ce qui distingue fortement votre association des autres associations ■■■■

Compétences spécifiques, niveau d'expertise	17	34%
Actions complémentaires des politiques de la collectivité, " partenariat naturel "	13	26%
Positionnement comme animateur de démarches multi-partenariales, relais des préoccupations locales	8	16%
Territoire d'action	8	16%
Professionalisme de l'association, présence de salariés	4	8%
Liens historiques avec la collectivité	4	8%
Ancienneté de l'association	3	6%
Présence d'élus dans les instances statutaires de l'association	3	6%
Neutralité de l'association	2	4%
Autres réponses	4	8%
Rien	1	2%
Pas de réponse	13	26%

*La spécificité des associations dans les relations qu'elles établissent avec les collectivités tient avant tout à leurs compétences, leurs projets, leur expérience et leur professionnalisme. Ces caractéristiques tiennent à l'histoire des associations mais aussi à leur stratégie et à leur positionnement.*

*Leur ancrage territorial est souvent déterminant dans le développement de partenariats avec les collectivités : localisation des interventions, complémentarité avec les politiques développées sur le territoire, implication des élus dans les instances statutaires des associations.*

*Un autre atout mis en exergue est la capacité à rassembler les expressions d'acteurs divers du territoire et à animer une concertation impliquant ces différents acteurs.*

■ **Comment votre association se concerte-t-elle avec d'autres associations du territoire à propos des relations/collaborations avec la communauté de communes ou le pays** ■ ■ ■ ■ ■

Au sein de commissions, groupes de travail, instances de réflexion ou de concertation	12	24%
Montage et mise en œuvre d'actions en partenariat	11	22%
Création de réseaux, de collectifs	5	10%
Discussions informelles, relations inter-personnelles	3	6%
Autres réponses	1	2%
<b>Aucune concertation</b>	<b>10</b>	<b>20%</b>
<b>Pas de réponse</b>	<b>11</b>	<b>22%</b>

*La concertation interassociative est loin d'être systématique sur tous les territoires.*

*Trois modes de concertation émergent des réponses apportées à l'enquête CELAVAR par les associations :*

- *des rencontres formalisées dans le cadre d'instances de concertation pour des projets, ou des discussions informelles au gré des opportunités qui se présentent ;*
- *des volontés de monter des actions précises, communes et fondées sur le partenariat opérationnel ;*
- *la création de réseaux ou collectifs interassociatifs afin d'échanger, de s'informer, de mutualiser les expériences pouvant déboucher sur des actions multipartenariales.*

## Adhérents du CELAVAR

### AFIP

Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales

2, rue Paul Escudier - 75009 Paris

tél. : 01.48.74.52.88 - fax : 01.42.80.49.27

e-mail : [afip@globenet.org](mailto:afip@globenet.org) - Internet : [www.globenet.org/afip/](http://www.globenet.org/afip/)

### CHANTIER école

17, rue Froment - 75011 Paris

tél. : 01 48 07 52 10 - fax : 01 48 07 52 11

e-mail : [chantier.ecole@wanadoo.fr](mailto:chantier.ecole@wanadoo.fr) - Internet : [www.chantierecole.org](http://www.chantierecole.org)

### Culture et Liberté

3, rue de Metz - 75010 Paris

tél. : 01.47.70.37.50 - fax : 01.47.70.37.55

e-mail : [cel@culture-et-liberte.asso.fr](mailto:cel@culture-et-liberte.asso.fr)

### Culture et Promotion AEIS

Action, Education, Information civique et Sociale

28, rue Godefroy Cavaignac - 75011 Paris

tél. : 01.40.09.68.10 - fax : 01.40.09.76.38

e-mail : [culture.promotion@globenet.org](mailto:culture.promotion@globenet.org) - Internet : [www.culture-promotion.org](http://www.culture-promotion.org)

### FNCIVAM

Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural

39, rue de Bretagne - 75003 Paris

tél. : 01.44.54.27.70 - fax : 01.44.54.27.72

e-mail : [FNCIVAM@globenet.org](mailto:FNCIVAM@globenet.org) - Internet : [www.civam.org](http://www.civam.org)

### FNFR

conFédération Nationale des Foyers Ruraux et associations d'animation et de développement en milieu rural

1, rue Sainte-Lucie - 75015 Paris

tél. : 01.45.78.01.78 - fax : 01.45.75.68.94

e-mail : [fnfr@mouvement-rural.org](mailto:fnfr@mouvement-rural.org) - Internet : [www.mouvement-rural.org](http://www.mouvement-rural.org)

### GREP

Groupe de Recherche pour l'Education et la Prospective

13-15, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris

tél. : 01.55.33.10.40 - fax : 01.55.33.10.41

e-mail : [grep.europea@wanadoo.fr](mailto:grep.europea@wanadoo.fr) - Internet : [www.grep.fr](http://www.grep.fr)

### INTER-AFOCG

Inter-Associations de FORMation Collective à la Gestion

28, rue Godefroy Cavaignac - 75011 Paris

tél. : 01.40.09.10.18 - fax : 01.40.09.17.09

e-mail : [interafocg@globenet.org](mailto:interafocg@globenet.org)

### La Ligue de l'enseignement

3, rue Récamier - 75341 Paris Cedex 07

tél. : 01.43.58.97.45 - fax : 01.43.58.97.02

e-mail : [hguinot@laligue.org](mailto:hguinot@laligue.org) - Internet : [www.laligue.org](http://www.laligue.org)

### MRJC

Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne

53, rue des Renaudes - 75017 Paris

tél. : 01.42.27.74.18 - fax : 01.47.66.38.67

e-mail : [mrjc@mrjc.org](mailto:mrjc@mrjc.org) - Internet : [www.mrjc.org](http://www.mrjc.org)

## Adhérents du CELAVAR (suite)

### **PEC**

Peuple Et Culture

108-110, rue Saint Maur - 75011 Paris

tél. : 01.49.29.42.80 - fax : 01.43.57.62.42

e-mail : [union@peuple-et-culture.org](mailto:union@peuple-et-culture.org) - Internet : [www.peuple-et-culture.org](http://www.peuple-et-culture.org)

### **UNAADM**

Union Nationale des Associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural

184 A, rue du Faubourg Saint-Denis - 75484 Paris cedex 10

tél. : 01.44.65.55.55 - fax : 01.44.65.55.56

e-mail : [info@admr.org](mailto:info@admr.org) - Internet : [www.admr.org](http://www.admr.org)

### **UNADEL**

Union Nationale des Acteurs et des structures de Développement Local

1, rue du Pré Saint-Gervais - 93500 Pantin

tél. : 01.41.71.30.37 - fax : 01.41.71.30.38

e-mail : [unadel@wanadoo.fr](mailto:unadel@wanadoo.fr) - Internet : [www.unadel.asso.fr](http://www.unadel.asso.fr)

### **UNAREC**

Union Nationale des Associations Régionales Etudes et Chantiers

33, rue Campagne Première - 75014 Paris

tél. : 01.45.38.96.26 - fax : 01.43.22.88.36

e-mail : [unarec@wanadoo.fr](mailto:unarec@wanadoo.fr) - Internet : [www.unarec.org](http://www.unarec.org)

### **UNCPIE**

Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

26, rue Beaubourg - 75003 Paris

tél. : 01.44.61.75.35 - fax : 01.44.61.75.36

e-mail: [contact@uncpie.org](mailto:contact@uncpie.org) - Internet : [www.uncpie.org](http://www.uncpie.org)

## Partenaires associés du CELAVAR

### ARF

Association des Ruralistes Français

51, rue Dareau - 75014 Paris

tél. : 01.43.27.67.43 - fax : 01.43.27.52.22

e-mail : [segesa@noos.fr](mailto:segesa@noos.fr) - Internet : [www.revues.org/ruralia/](http://www.revues.org/ruralia/)

### CNIDFF

Centre National d'Information et de Documentation des Femmes et des Familles

7, rue du Jura - 75013 Paris

tél. : 01.42.17.12.00 - fax : 01.47.07.75.28

e-mail : [cnidff@infofemmes.com](mailto:cnidff@infofemmes.com) - Internet : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

### École des territoires (Bergerie nationale)

Parc du Château - 78120 Rambouillet

tél. : 01.61.08.68.26 - fax : 01.34.83.07.54

e-mail : [devlocal.bn@educagri.fr](mailto:devlocal.bn@educagri.fr) - Internet : [www.educagri.fr/ecoledesterritoires](http://www.educagri.fr/ecoledesterritoires)

### FCSF

Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de France

B.P. 379 - 10, rue Montcalm - 75869 Paris Cedex 18

tél. : 01.53.09.96.16 - fax : 01.53.09.96.00

e-mail : [fcsf@centres-sociaux.asso.fr](mailto:fcsf@centres-sociaux.asso.fr) - Internet : [www.centres-sociaux.asso.fr](http://www.centres-sociaux.asso.fr)

### FNCUMA

Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole

49, avenue de la Grande Armée - 75116 Paris

tél. : 01.44.17.58.00 - fax : 01.44.17.58.01

e-mail : [fncuma@cuma.fr](mailto:fncuma@cuma.fr) - Internet : [www.cuma.fr](http://www.cuma.fr)

### FNHDR

Fédération Nationale Habitat et Développement Rural

27, rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris -

tél. : 01.45.26.69.66 - fax : 01.40.82.90.77

e-mail : [fnhdr@wanadoo.fr](mailto:fnhdr@wanadoo.fr) - Internet : [www.habitat-developpement-tm.fr](http://www.habitat-developpement-tm.fr)

### Mairie conseils (CDC)

72, avenue Pierre Mendés France - 75914 Paris cedex 13

tél. : 01.58.50.75.75 - fax : 01.58.50.06.83

e-mail : [mairieconseils@caissedesdepots.fr](mailto:mairieconseils@caissedesdepots.fr) - Internet : [www.cdc-mercure.fr](http://www.cdc-mercure.fr)

### SOURCE

Centre National de Ressources du Tourisme en Espace Rural

Enita - 63370 Lempdes

tél. : 04.73.98.13.16 - fax : 04.73.98.13.68

e-mail : [cnrter@gentiane.enitac.fr](mailto:cnrter@gentiane.enitac.fr) - Internet : [www.source.asso.fr](http://www.source.asso.fr)

### UNMLR

Union Nationale des Missions Locales Rurales

c/o Viviane de Lafond - 3, rue Edouard Vaillant 94800 Villejuif

tél. : 01.43.90.97.22

e-mail : [vivianedelafond@free.fr](mailto:vivianedelafond@free.fr)

**Partenaires financiers 2003 du CELAVAR**

**Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales**  
Direction générale de la forêt et des affaires rurales - **DGFAR**

**Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du territoire**  
Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale - **DATAR**

**Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité**  
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle - **DGEFP**  
Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale - **DIES**

**Caisse des dépôts et consignations (CDC)**  
Service Mairie-conseils

**Adhérents et partenaires associés du CELAVAR**